



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

revendications

Question écrite n° 50103

Texte de la question

Mme Valérie Pécresse attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les avantages fiscaux qui sont accordés aux anciens combattants, et notamment la demi-part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu, l'exonération des retraites et des traitements au titre de la légion d'honneur et de la médaille militaire. Elle souhaiterait être assurée du maintien de ces avantages dans le cadre de la loi de finances pour l'année 2005.

Texte de la réponse

La loi de finances pour 2005 ne contient aucune disposition visant à supprimer les avantages évoqués, comme le souhaitait l'auteur de la question.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Pécresse](#)

Circonscription : Yvelines (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50103

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2004, page 8576

Réponse publiée le : 15 février 2005, page 1660